

Musiques traditionnelles : le Centre régional ne veut pas disparaître

Le CMTRA, installé rue Magenta, ne touche plus les subventions de fonctionnement versées par la Région et l'Etat depuis le 1^{er} juillet. En cause, son refus de fusionner avec la Nouvelle agence culturelle régionale

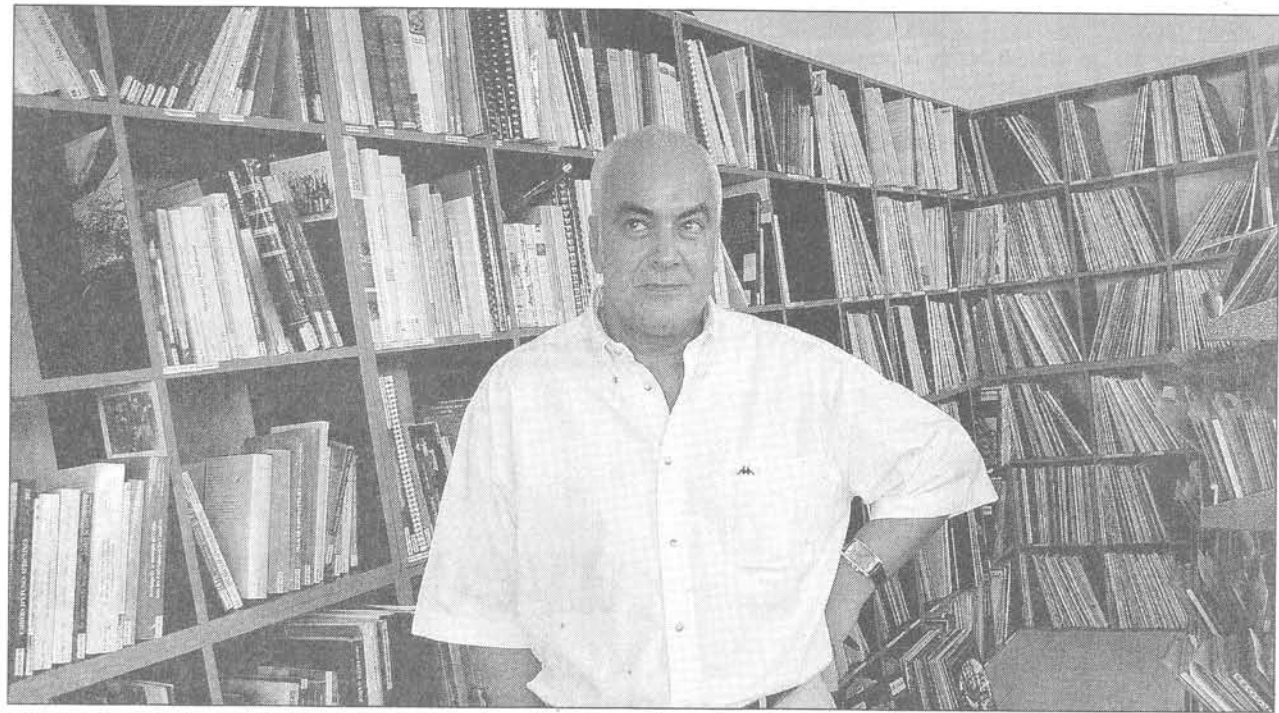
« **Q**uite à mourir, autant le faire avec panache. » Le directeur du Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes (CMTRA), Robert Caro, n'est pas prêt à voir enterrer le Centre qu'il a co-fondé il y a dix-sept ans sans livrer quelques batailles.

« Nous ne négocierons pas les conditions de notre disparition »

La dernière en date est sur le net : lancée début septembre, la pétition de soutien au CMTRA a déjà recueilli 7 000 signatures et un comité d'action a été créé. « La mobilisation est importante et ne faiblit pas », se félicite Robert Caro. En cause, la NACRe ou Nouvelle agence culturelle Rhône-Alpes, née de la fusion de l'Amdra (Agence Musiques et danses Rhône-Alpes) et de l'Arsec (Agence Rhône-Alpes de services aux entreprises culturelles). Cette agence, qui propose « d'accompagner des acteurs du spectacle vivant en articulation avec les politiques publiques », avait également recommandé la fusion avec le CMTRA, installé à Villeurbanne depuis trois ans après avoir quitté Saint-Fons en mauvais termes avec la municipalité. Présenté aux dirigeants du CMTRA, le projet de fusion avait été soumis aux adhérents réunis en assemblée générale extraordi-

naire le 27 mars. Verdict : la fusion est retoquée à la quasi-unanimité, « les membres présents marquant leur volonté de conserver une structure identifiée sur l'esthétique des musiques et danses traditionnelles, notamment dans sa dimension patrimoniale, de diversité culturelle, de pratique musicale vivante », écrivent Robert Caro et Christian Massault, président, dans un courrier adressé début avril à Jean-Jack Queyranne. La réponse, datée du 11 juin, marquera le début du bras de fer entre le Centre, la Drac et la Région. Co-signée des directeurs et président de chacune, elle prend note du refus de la fusion et annonce la sanction : la suppression des subventions de fonctionnement, soit 115 000 euros. « Une décision qui dénote une vision bureaucratique et économique », s'indigne Robert Caro. Effective depuis le 1^{er} juillet, elle a conduit le CMTRA à prendre des mesures. Parmi elles, le licenciement de trois salariés - dont Robert Caro - et l'annulation de l'ensemble des actions de diffusion programmées jusqu'à la fin de la saison 2007-2008. En attendant, une réunion a été convoquée le 19 septembre, à l'initiative de la Région et de la Drac. Robert Caro assure d'ores et déjà que « nous ne négocierons pas les conditions de notre disparition ».

Emmanuelle Babe
ebabe@leprogres.fr



Robert Caro dans le centre de documentation où sont stockés, entre autres, les CD réalisés grâce au collectage / Photo E. B.

■ Les « ateliers de pratique artistique » devraient perdurer

Le CMTRA, membre d'un réseau national, est installé rue Magenta depuis trois ans. Ses principales missions sont la mise en réseau, l'aide à la création, l'information, la diffusion, la formation, la recherche, la documentation. « La NACRe ne retenait de

nos activités que le centre documentaire et le traitement des ressources, explique Robert Caro. Nous, nous ne sommes pas une agence, nous avons des adhérents qui attendent de nous certains services. On a besoin d'une visibilité, d'être identifié. »

Les activités non reprises pourraient être transférées sur une autre association. Par ailleurs, parce qu'ils sont autofinancés, les « ateliers de pratique artistique » devraient, pour le moment, perdurer.

E.B.

QUELQUES CHIFFRES

500 adhérents (particuliers, associations, collectivités)
120 partenaires (villes, festivals, écoles de musique, équipements culturels)
200 élèves aux ateliers
Subventions : 115 000 € dont 23 000 (Région) et 92 000 (Etat)